

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Cécile Neven, Ministre de l'Énergie et du Logement,
concernant
Les primes à la rénovation énergétique

Les secteurs du logement et de l'énergie sont des acteurs clés d'une transition et d'une évolution de la Wallonie afin que celle-ci soit plus performante et efficace. C'est d'ailleurs l'un des objectifs prioritaires du Gouvernement, à savoir l'amélioration de l'efficacité et la simplification des démarches administratives dans toutes les politiques publiques.

Le rythme actuel de rénovation est de 1 % du parc de logements par an, ce qui est évidemment beaucoup trop faible et vous avez indiqué en commission que votre objectif sera de le tripler.

Il faut dire que les primes sont nombreuses et disparates et qu'actuellement, aucun cadastre n'est disponible au sein de l'administration. Vu le manque d'automatisme dans le traitement, la gestion de celles-ci requiert un nombre conséquent d'interventions humaines ce qui allonge considérablement le délai de traitement.

Lors de la commission du 17 septembre dernier, Madame la Ministre a annoncé avoir chargé son administration d'établir un cadastre complet de la situation afin d'objectiver la situation. A quelle échéance celui-ci sera-t-il disponible? Quels moyens allez-vous déployer pour accélérer le rythme de rénovation?

Madame la Ministre dispose-t-elle de chiffres concernant les primes à la rénovation? Combien de dossiers ont été rentrés en 2023 et 2024? Combien ont été traités et combien ont été refusés? Parmi les refus, quels sont les motifs récurrents? Quel est le délai moyen de traitement d'un dossier?

Réponse de la Ministre Neven:

[Novembre 2024]

L'objectif poursuivi par la DPR est de rendre les dispositifs de soutien aux citoyens plus simples, plus lisibles, plus efficaces et plus soutenables pour la Wallonie.

L'un des enjeux prioritaires pour le Gouvernement tient à l'amélioration de l'efficacité et à la simplification des démarches administratives, dans toutes les politiques publiques. Il s'agit d'une attente des citoyens et d'un marqueur important de la Déclaration de politique régionale.

Les réformes à venir, dans des secteurs aussi cruciaux que le logement et l'énergie, intégreront donc logiquement aussi ces principes fondamentaux et faciliteront l'accélération du rythme de rénovation. Le cadastre des différentes aides existantes a été réceptionné par mon Cabinet ce 30 octobre et fait l'objet d'une analyse par ce dernier.

J'ai, par ailleurs, effectivement, inscrit cette politique dans le cadre du « spending review » afin que nous puissions, d'une part mesurer l'efficacité du système, et d'autre part, nous assurer d'un soutien optimal à l'avenir, tant en termes de dispositifs pour les citoyens, que d'utilisation des moyens.

La réforme de ces mécanismes est ainsi une nécessité et j'ai prévu d'entendre les différentes parties prenantes et de disposer d'un monitoring complet et objectif de la situation avant de proposer au Gouvernement un nouveau mécanisme efficace et soutenable.

Au niveau du nombre de primes demandées, en 2023, en ce qui concerne les bâtiments résidentiels, l'administration a reçu près de 28.000 demandes et elle en a liquidé 10.000.

À ce jour en 2024, l'administration a reçu près de 30.000 demandes et en a liquidé près de 15.000.

Le taux de refus varie entre 5 et 20 % selon le régime de primes.

Les causes principales de refus sont le non-respect des critères techniques ainsi que les demandes parvenues hors délais.

Vu les différents régimes de primes déployés, il n'est pas aisé d'établir un délai moyen de traitement d'un dossier. L'administration publie sur son site portail les délais de traitement propres à chaque régime afin qu'ils soient accessibles aux citoyens.

Actuellement, le délai entre la réception du dossier par l'administration et le traitement de celui-ci est de plus d'un an.